



الوفاق للإيجار المالي
el wifack leasing

Société El Wifack Leasing
S.A. au capital de 20.000.000 Dinars
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 08 juin 2015 à 10 h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2014 ;
- Approbation des états financiers et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2014;
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2014 ;
- Renouvellement/Désignation des Administrateurs indépendants ;
- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux Comptes ;
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.



الوفاق للإيجار المالي
el wifack leasing

شركة الوفاق للإيجار المالي
شركة خفية الاسم رأسمالها 20.000.000 دينار
المقرّ الإجتماعي: شارع الحبيب بورقيبة - مدنين - 4100

استدعاء للجلسة العامة العادية

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة الوفاق للإيجار المالي مدعوون لحضور مداورات الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الاثنين 08 جوان 2015 على الساعة العاشرة صباحا بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات- الشارع الرئيسي نهج بحيرة تركانا 1053- تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي:

- المصادقة على تقرير نشاط الشركة لسنة 2014.
- المصادقة على القوائم المالية والقوائم المالية المجمعة المقفلة في 2014/12/31.
- المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 وما يليه من قانون الشركات التجارية.
- تلاوة تقرير مراقبي الحسابات لسنة 2014.
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2014.
- تجديد مهام/تعيين أعضاء مجلس الإدارة المستقلين.
- تجديد مهام مراقب حسابات ثان.
- الترخيص في تعديل سعر السهم.

الوثائق المتعلقة بالجلسة العامة العادية على ذمة المساهمين بالمقر الاجتماعى للشركة.

Projet de Résolutions AGO

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2014, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **256 364 243DT** et un bénéfice net de **4 161 985DT**.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2014 conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat bénéficiaire 2014	4 161 984,510
Résultats reportés	75 211,781
Total	4 237 196,291
Réserves légales (5%)	211 859,815
Premier reliquat	4 025 336,476
Dividendes	2 600 000,000
Deuxième reliquat	1 425 336,476
Réinvestissement exonéré	1 400 000,000
Résultats reportés	25 336,476

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,650 dinars par action soit un dividende de 13% du nominal. Le paiement est fixé à partir de *****.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement/la désignation du cabinet ***** représenté par M. ***** Co- commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler /nommer les Administrateurs suivants pour une durée de trois ans (2015, 2016, 2017) qui prend fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à